



Ateliers de formation programme LIFE
Séminaire Pacifique
2 septembre 2021
7h - 9h40

Séminaire Atlantique
2 septembre 2021
15h-17h15

Les documents présentés pendant les séminaires sont disponibles jusqu'au
23/09/2021 à cette adresse :
<https://we.tl/t-HvF8fDXw1>

1. Introduction

Ibrahim Moussouni, chef du bureau des politiques européennes, de l'insertion régionale et de la valorisation des Outre-mer, introduit le séminaire en rappelant la mobilisation du Ministère des Outre-mer pour améliorer l'accès des PTOM aux programmes européens tels qu'Erasmus et LIFE. (séminaire Atlantique)

François Gauthiez, directeur de la direction de l'Appui aux stratégies pour la biodiversité, présente le projet "Biodiversité intégrée dans les Territoires et les Politiques" (BTP) et son volet PTOM. M. Gauthiez détaille les livrables de ce volet. (séminaire Pacifique)

2. Présentation du programme LIFE pour la période 2021-2027

Michel Duhalde - Point de contact national LIFE Climat -MTE/DGEC

3. Session de questions-réponses

Questions posées	Éléments de réponse
<p>Séminaire Pacifique - Quelle suite peut-on envisager pour le programme LIFE en cas de changement de statut des PTOM français ?</p>	<p>Ce cas n'a pas été anticipé par la Commission européenne à ce stade. Néanmoins, le Brexit peut apporter un élément de réponse. Les PTOM britanniques continuent à bénéficier des fonds LIFE pour la programmation LIFE 2014-2020. Ils ont été exclus du programme LIFE pour la période 2021-2027.</p> <p>En cas d'indépendance des PTOM français, l'accès au programme devra faire l'objet de discussions avec la Commission européenne.</p> <p>Informations complémentaires cf. article 6 et 12 du Règlement de l'Union européenne pour le programme LIFE 2021-2027</p>
<p>Séminaire Pacifique - Dans le contexte des PTOM, quel cadre d'action prioritaire peut-on utiliser pour le programme LIFE ?</p>	<p>Il n'est pas obligatoire de se référer à un cadre d'action prioritaire, mais les PTOM peuvent par exemple cibler les espèces de la liste rouge de l'UICN.</p> <p>Par ailleurs, quand cela est possible, il est recommandé de s'appuyer sur une stratégie de protection de la biodiversité qui couvre le territoire concerné.</p> <p>Informations complémentaires https://www.iucnredlist.org/</p>
<p>Séminaire Pacifique - Quelle articulation entre le programme LIFE et les programmes déjà opérationnels dans les PTOM comme Kiwa ou l'Appel à Manifestation d'Intérêt Plan d'Innovation Outre-Mer (AMI POIM) ?</p>	<p>Le programme LIFE prévoit une règle de non-cumul des fonds européens. Une même action ou dépense ne peut pas être financée par des fonds européens différents.</p> <p>Des actions séparées peuvent être financées par des fonds européens différents. Un projet LIFE peut comporter plusieurs phases. Si elles sont clairement identifiées et suivies en comptabilité analytique, il est possible de cumuler plusieurs fonds sur le même projet.</p> <p>La Commission européenne attribue le financement de 60% des coûts totaux éligibles. Les 40% restants sont à la discrétion du porteur de projet. A titre d'exemple ces 40% peuvent venir du budget propre d'un l'établissement public ou d'un appel à projet français.</p> <p>Le point de vigilance réside dans le calendrier et l'accès effectif à ces fonds. Le budget présenté à la Commission européenne doit être solide.</p> <p>Par prudence, il est préférable de limiter le financement d'un projet à un seul financement européen et aux contributions nationales.</p>

<p>Séminaire Pacifique Quelle articulation entre BEST 2.0+ et LIFE ?</p> <p>Un projet d'abord financé par l'initiative BEST 2.0+ est-il éligible à un LIFE ?</p> <p>Séminaire Atlantique Quel niveau d'exigence pour le programme BEST ?</p>	<p>Les financements BEST et LIFE sont différents : il est possible de mener un projet BEST en même temps qu'un projet LIFE. Pour rappel les projets BEST sont financés à 100% et les projets LIFE sont cofinancés à hauteur de 60% par la Commission européenne.</p> <p>Il est possible qu'un projet LIFE prenne la suite d'un projet BEST mais il doit impérativement être un nouveau projet avec de nouveaux objectifs. L'ampleur du projet doit également être prise en compte. Un projet LIFE doit être beaucoup plus ambitieux qu'un projet BEST et cela doit se traduire dans la candidature de l'appel à projet LIFE. La Commission européenne sera certainement très vigilante sur les actions et les dépenses déjà menées.</p> <p>Les dossiers de candidatures pour BEST sont moins lourds. Le niveau d'exigence de la Commission européenne est adapté à la hauteur de la subvention accordée (jusqu'à 100000 €).</p>
<p>Séminaire Pacifique Quel calendrier pour le programme LIFE ?</p> <p>Est-il le même qu'au niveau national ?</p> <p>Y aurait-il un appel à projet en 2022 ?</p>	<p>Dépôt du projet complet au 30 novembre 2021</p> <p>Le calendrier national s'applique à toutes les candidatures françaises.</p> <p>Oui, mais le calendrier pour l'année prochaine n'est pas encore connu. Il sera communiqué au moment de la sortie du prochain appel à projet.</p> <p>Informations complémentaires https://cinea.ec.europa.eu/life_fr</p>
<p>Séminaire Pacifique - Quels sont les budgets pour chaque sous-programme ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 488 000 000 € pour le domaine "Environnement" dont : 2 143 000 000 € pour le sous-programme "Nature et biodiversité" 1 345 000 000 € pour le sous-programme "Économie circulaire et qualité de vie" - 1 944 000 000 € pour le domaine "Action pour le climat", dont : 947 000 000 € pour le sous-programme "Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci" 997 000 000 € pour le sous-programme "Transition vers l'énergie propre" <p>Informations complémentaires cf. Article 5 du Règlement</p>
<p>Séminaire Pacifique - Combien de projets sont sélectionnés par an ?</p>	<p>En moyenne, 35 projets sur le sous-programme Nature et biodiversité sont sélectionnés pour l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne. Parmi ces 35 projets, 3 à 5 sont français.</p>
<p>Séminaire Atlantique - L'acquisition de foncier est-elle possible avec un financement LIFE ?</p>	<p>La Commission européenne est favorable à l'acquisition de terrains ou des baux qui permettent un engagement sur le long terme. C'est donc possible, mais sous certaines conditions.</p> <p>Informations complémentaires cf. appel à projet annuel</p>

4. Retour d'expérience du Parc National de la Réunion - LIFE+ Pétrels et LIFE+ Forêt sèche

Benoît Lequette - Responsable du Service Etudes et Patrimoine Parc national de La Réunion

Lucie Labbé - Chargée de mission Fonds européens projet LIFE "Biodiversité intégré dans les Territoires et les Politiques" (BTP)

L'importance des coûts post-LIFE a été soulignée pendant de le retour d'expérience.

5. Retour d'expérience de la Ligue de Protection des oiseaux (LPO)

Elise Bonneau - Responsable de montage de projets européens LPO programmes Nationaux de Conservation

Delphine Morin - Coordinatrice du projet Life BIODIV'OM

Thierry Micol - Responsable du service étude, développement durable, International et outre-mer Pôle Protection de la Nature de la LPO

6. Session de questions-réponses

Questions posées	Éléments de réponse
Séminaire Pacifique - Comment le porteur principal du LIFE a-t-il émergé parmi les différents acteurs qui souhaitent porter un LIFE à la Réunion ?	Plusieurs facteurs peuvent jouer sur la désignation du porteur principal : <ul style="list-style-type: none">- La volonté des acteurs du territoire sur lequel les actions vont avoir lieu.- L'administration/structure gestionnaire du territoire de mise en œuvre peut être la plus légitime à porter le LIFE- L'existence de plusieurs porteurs potentiels (ce qui n'a pas été le cas à La Réunion)- L'accord des autres cobénéficiaires et cofinanceurs durant l'élaboration du projet. La qualité des relations entre ces acteurs est donc importante voire indispensable.
Séminaire Pacifique - Comment les dépenses post-LIFE ont-elles été anticipées ?	Les dépenses imprévues peuvent correspondre à du temps de travail consacré à la rédaction des derniers rapports et bilans puis à la mise en œuvre des actions de suivi proposées dans le plan de conservation post LIFE+, nécessaires pour respecter les clauses des autorisations obtenues, ou aux coûts d'entretien post LIFE+. <ul style="list-style-type: none">- Un projet LIFE doit mettre en place des actions qui existeront après la fin du projet, c'est-à-dire des actions dont les bénéfices se poursuivront après le projet. Les dépenses post-LIFE dépendent donc des actions prévues dans le projet. Selon leur ampleur, il faut anticiper les sources de financement permettant leur mise en œuvre. Ex : LIFE+ Forêt sèche portait sur des plantations d'espèces végétales pour lesquelles un entretien très coûteux est indispensable après la fin du projet.- Durant les projets LIFE, le temps de travail des agents permanents des structures co-bénéficiaires est aussi souvent sous-estimé. Les équipes permanentes sont mobilisées avant, pendant et après le projet. Il est parfois nécessaire de prendre en charge de nouvelles dépenses.- A l'inverse la visibilité du projet peut permettre d'accéder à des fonds complémentaires d'autant plus "faciles" à obtenir que le projet rassure et produit déjà des résultats. C'est ce qui a permis de financer une partie des actions post-LIFE à la Réunion. Une autre partie est financée sur d'autres types de ressources (mesures compensatoires, FEDER, dons ...)

<p>Séminaire Pacifique - Le temps de travail d'agents des collectivités et d'établissements publics est-il éligible dans un projet LIFE ?</p>	<p>Le temps passé par les agents dans un projet LIFE peut, jusqu'à un certain point, être comptabilisé dans le budget du projet et donc faire partie de la contrepartie financière du bénéficiaire. Cependant, le projet LIFE ne doit pas être utilisé pour financer les actions routinières de l'établissement. Il faut prouver que le temps passé par le personnel permanent sur le projet LIFE est pleinement justifié.</p>
<p>Séminaire Pacifique - NEEMO est-il "un prestataire "obligatoire", "fortement recommandé", ou à discrétion du monteur de projet ?</p>	<p>NEEMO est un bureau de conseil externe qui audite l'ensemble des projets LIFE en Europe. C'est donc un prestataire obligatoire. Chaque projet LIFE se voit attribuer un interlocuteur du consultant NEEMO ainsi qu'un contact à la Commission européenne.</p>
<p>Séminaire Pacifique - Le programme LIFE est-il plus destiné aux ONG et aux grandes associations ?</p>	<p>Le porteur du projet doit être apte à assumer les coûts financiers d'un LIFE et avoir des ressources humaines suffisantes pour suivre un projet.</p> <p>Une petite association sans salarié n'est pas la structure la plus adaptée pour porter un LIFE mais elle peut, par exemple, être un bénéficiaire associé. D'autres outils financiers comme le programme BEST ou le FEDER sont plus adaptés pour les projets de plus petite taille. Ex : Le LIFE BIODIV'OM travaille avec des associations comptant entre 10 et 20 salariés.</p>
<p>Séminaire Pacifique - Quels sont les autres thématiques ou sous-programmes possibles pour un projet LIFE dans le Pacifique ?</p>	<p>Le PTOM peuvent répondre aux appels à projet de tous les sous-programmes.</p>
<p>Séminaire Pacifique - Quelle est la position de la Commission européenne sur les surcoûts souvent constatés dans les DOM ou les PTOM ?</p>	<p>Les budgets doivent être sincères et doivent surtout permettre le bon fonctionnement du projet. Le calcul des coûts se fait par rapport à des ratios justifiés qui seront analysés dans la candidature.</p>
<p>Séminaire Atlantique - Comment les projets LIFE ont été construits à la Réunion ?</p>	<p>L'émergence des projets est une démarche à la fois interne et issue d'une réflexion entre les partenaires et acteurs locaux. Les phases de rédaction ont nécessité un recrutement spécifique et/ou une commande de prestation à des bureaux d'étude. Concernant les LIFE+ Pétrels et Forêt sèche la société Enviropea a été sollicitée. Son expérience et son savoir faire ont été un atout majeur pour ajuster les projets aux critères d'éligibilité.</p> <p>L'élaboration de ces candidatures a pris plus de 6 mois. Il faut vraiment anticiper la préparation du dossier de candidature.</p>
<p>Séminaire Atlantique - Quelles relations faut-il prévoir avec les cofinanceurs d'un projet LIFE?</p>	<p>Des réunions régulières pour construire des documents stratégiques sont essentielles en amont car ces documents montreront que les projets ne sont pas déposés par hasard. Ex : Les LIFE+ Pétrels et Forêt sèche se sont appuyés sur la Stratégie réunionnaise pour la Biodiversité.</p> <p>La sollicitation des cofinanceurs pour apporter les Contreparties nationales doit également intervenir dès le début de la rédaction. Durant le projet, ils sont membres des Comités de Pilotage.</p>

7. Mot de la fin

Céline Maurer, déléguée territoriale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, précise que l'OBF poursuivra son accompagnement des PTOM par la réalisation d'ateliers de concertation à Wallis-et-Futuna et en Nouvelle-Calédonie. (Séminaire Pacifique)

Anne Cazin conclut les séminaires en rappelant qu'ils constituent le premier livrable du volet PTOM du projet LIFE "Biodiversité intégrée dans les Territoires et les Politiques" (BTP).

Le prochain livrable sera un diagnostic des contextes des six PTOM, des freins et des leviers d'action pour une candidature à un projet LIFE pour chaque PTOM.

Il serait également intéressant de créer une dynamique de réseau autour du programme LIFE dans les PTOM.